

L'Etat s'engage, pourquoi pas vous ?

Les **VSI** sont les **Volontaires Solidarité internationale** qui sont des envoyés depuis la France vers l'extérieur de l'Europe pour un projet humanitaire. Lorsque le statut est validé, cette personne ainsi que tous les membres de sa famille bénéficient d'une couverture sociale complète (payée au 2/3 par l'état français) ainsi qu'une cotisation retraite et ceci pendant 2 ans, reconductible 3 fois.

Dans le monde protestant, c'est le DEFAP (Service protestant de mission) qui a l'agrément prioritaire du ministère des Affaires étrangères pour envoyer des VSI. Le DEFAP est aussi chargé de conférer à son tour un agrément de partenariat aux associations chrétiennes qui respectent les critères.

Parce qu'en effet, si ce statut est intéressant, il reste que pour l'obtenir, des procédures d'agrément bien codifiées sont à respecter. Il y a donc une procédure d'agrément que l'association française partenaire devra suivre et réussir ; Le projet au loin doit lui-aussi respecter des critères définis et enfin l'envoyé(e) lui-même devra suivre un parcours de préparation à l'envoi.

Une fois tous ces critères réunis et validés par le Défap, le statut de VSI est confirmé.

L'association « Le Désert Refleurira » en lien proche avec l'église d'Avignon (Réseau RNC Impact) a reçu l'agrément DFAP.

Pour tous renseignements, contacter le **Pasteur Philippe Chaudon**.